



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

- Exercice clos au 31/12/2025 –

FONDATION BACCUET

392 Rue Paradis
13008 MARSEILLE

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil du 22 juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION BACCUET relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FONDATION BACCUET à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux événements significatifs postérieurs à la clôture, qui précise que les comptes

annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, l'exercice se soldant par un résultat déficitaire, un résultat administratif déficitaire et une trésorerie nette négative, et qui expose les éléments fondant le maintien de ce principe, notamment le financement des activités assuré par les autorités de tarification.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation de l'engagement en matière de retraite décrite dans l'annexe,
- l'affectation des résultats sous contrôle de tiers conformément aux arrêtés de tarification des organismes financeurs connus à la date d'arrêté des comptes,
- la première application, au titre de cet exercice, des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Fondation.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MARSEILLE, le 16 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

SARL BACH



Représenté par
Stéphane ZARIFI

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	5 199	5 199				
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	86 565	75 126	11 439	15 768	4 329	27.45
	Constructions	2 501 004	2 009 190	491 814	559 125	67 311	12.04
	Installations techniques, matériel et outillage	671 466	423 146	248 320	184 519	63 801	34.58
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	153		153	153		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	10 002		10 002	10 002		
	Total II	3 274 389	2 512 661	761 728	769 566	7 839	1.02
	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	276 095		276 095	302 648	26 553	8.77
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	255 744		255 744	242 249	13 494	5.57
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	21 021		21 021	19 041	1 980	10.40
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	39 571		39 571	77 820	38 249	49.15
	Total III	592 431		592 431	641 759	49 328	7.69
	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 866 820	2 512 661	1 354 159	1 411 325	57 166	4.05

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	327 068		327 068			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	139 912		139 912			
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	97 403		97 403			
	Autres						
AUTRES FONDS PROPRES	Report à nouveau	328 433		426 739		98 306	23.04
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	614 144		718 814		104 670	14.56
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	86 194		98 305		184 499	187.68
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	79 100		104 669		183 769	175.57
	Situation nette (sous total)	52 353		138 546		86 193	62.21
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	131 879		148 213		16 334	11.02
	Provisions réglementées	283 917		294 960		11 043	3.74
	Total I	468 149		581 719		113 570	19.52
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques	9 769		56 950		47 181	82.85
	Provisions pour charges						
	Total IV	9 769		56 950		47 181	82.85
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	192 758		288 790		96 033	33.25
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	65 406		128 129		62 723	48.95
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	120 551		54 783		65 768	120.05
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	426 571		300 293		126 278	42.05
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	70 956		662		70 294	NS
	Produits constatés d'avance						
TOTAL GENERAL	Total V	876 241		772 657		103 584	13.41
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 354 159		1 411 325		57 166	4.05

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	3 522	637	3 533	178	10 541	0.30
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels		100		100		
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	47	181	152	913	105 732	69.15
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	34	059	83	978	49 919	59.44
Total I	3 603	977	3 770	170	166 193	4.41
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock			2	969	2 969	100.00
Autres achats et charges externes	801	077	754	081	46 997	6.23
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	191	212	183	824	7 388	4.02
Salaires et traitements	1 831	906	1 807	316	24 590	1.36
Cotisations sociales	636	216	674	957	38 742	5.74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	109	908	106	783	3 125	2.93
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	120	126	95	041	25 085	26.39
Total II	3 690	446	3 624	971	65 474	1.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	86	469	145	198	231 667	159.55

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		1			1	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		1			1	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		10 768		18 785	8 017	42.68
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		10 768		18 785	8 017	42.68
2. Résultat financier (III-IV)		10 768		18 785	8 017	42.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		97 237		126 413	223 649	176.92
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		11 043		20 919	9 876	47.21
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				49 027	49 027	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		11 043		28 108	39 151	139.29
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		3 615 020		3 791 089	176 069	4.64
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		3 701 214		3 692 784	8 430	0.23
5. EXCEDENT OU DEFICIT		86 194		98 305	184 499	187.68
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		79 100		104 669	183 769	175.57

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		82 176			82 176	
Bénévolat						
TOTAL		82 176			82 176	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature		82 176			82 176	
Personnel bénévole						
TOTAL		82 176			82 176	

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice	22
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	24

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	24
Dérogations	25
Permanence ou changement de méthodes	25
Informations générales complémentaires	25

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	27
Etat des amortissements	28
Tableau de variation des fonds propres	29
Etat des provisions	30
Etat des échéances des créances et des dettes	31
Autres immobilisations incorporelles	32
Evaluation des immobilisations corporelles	32
Evaluation des amortissements	33
Evaluation des créances et des dettes	33
Evaluation des valeurs mobilières de placement	33
Produits à recevoir	34
Charges à payer	35
Charges et produits constatés d'avance	36
Subventions d'équipement	36

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen	38
Valorisation des contributions volontaires	38
Honoraires des commissaires aux comptes	38

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	39
Montant des engagements financiers	40
Engagement en matière de pensions et retraites	41

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fondation BACCUET, fondée en 1880, a pour but :

- D'accueillir des garçons et filles mineurs, mineurs émancipés et jeunes majeurs, confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre, qui lui sont confiés par l'autorité judiciaire en application des articles 375, 377 et 380 du code civil ou par le Service de l'Aide à l'Enfance,
- De leur apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique, sans distinction de race ni de religion, dans l'esprit chrétien voulu par le Fondateur et perpétué par la Fondation,
- De veiller à leur orientation en collaboration avec leur famille et leur représentant légal.

L'établissement COSTEBEL, maison d'enfants à caractère social, comprend quatre services :

- La section hébergement qui a la capacité de 27 places
- La section placement et accompagnement à domicile qui a la capacité de 24 places. Ces 24 places ont été transformés courant 2025 en mesure SAJE (Service Accueil de Jour Educatif) suite à l'arrêt de cassation du 2 octobre 2024 qui met fin au placement à domicile.
- La section Urgence qui a la capacité de 10 places pour des enfants âgés de 3 à 12 ans.
- La section Autonomie qui a la capacité de 9 places pour des jeunes de 17 ans et plus, accueillis en studios externes.

Le résultat agrégé de l'exercice, des opérations sous tutelles et de la Fondation, se décompose comme suit :

Résultat de l'établissement : - 79 100.26 euros (déficit)

Résultat de la Fondation : - 7 093.45 euros (déficit)

Résultat de l'exercice 2025 : - 86 193.70 euros (déficit)

Le résultat administratif 2025 se décompose comme suit :

Déficit - 79 100.26 €

RAN 2023 : - 108 358.00 €

Congés payés : 4 623.88 €

Résultat administratif : -182 834.38 € (déficit)

Compte tenu de la décision des autorités de tutelle de séparer les agréments, ce résultat administratif se décompose de la manière suivante :

SERVICE PAD/SAJE

Déficit : - 110 099.50 €

RAN 2023: 3 000.00 €

Congés payés (reprise) : 4 206.57 €

Résultat administratif : - 102 892.93 € (déficit)

SERVICE INTERNAT

Excédent : 76 188.94 €

RAN 2023 : - 65 623.00 €

Congés payés (dotation) : - 32 712.31 €

Résultat administratif : - 22 146.37 € (déficit)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SERVICE AUTONOMIE

Excédent : 8 848.88 €

Congés payés (reprise) : 6 075.12 €

Résultat administratif : 14 924.00 € (excédent)

SERVICE URGENCE

Déficit : - 54 038.81 €

RAN 2023: - 45 735.00 €

Congés payés (reprise) : 27 054.50 €

Résultat administratif : - 72 719.31 € (déficit)

PROVISIONS DE L'EXERCICE

- Une provision de 9 769€ a été constatée. Il s'agit de la différence entre le montant de la prime COVID 19 versée par le Conseil Départemental et les montants versés aux salariés.

A ce jour, aucun retour du Conseil départemental, cette provision est maintenue

REPRISES PROVISION

En 2015, un litige a été provisionné pour 15 000 euros.

En novembre 2025, la Cour d'appel a condamné la Fondation.

La provision constituée a été reprise.

En 2020 :

- La Fondation a reçu une signification d'une décision de justice. La condamnation se chiffre à un total de 32 180.81€ et concerne un litige avec la SAS LOCAM. Cette somme a fait l'objet d'une écriture de provision;

La fondation a reçu une signification d'arrêt à partie et commandement aux fins de saisie vente.

La provision a également été reprise dans son intégralité.

REDEVANCE D'OCCUPATION

Pour rappel, en 2017 la redevance d'occupation versée par l'établissement COSTEBEL à la Fondation BACCUET a fait l'objet d'un reclassement comptable en quote part d'opération en commun.

En 2020, un nouveau reclassement a été nécessaire et la redevance figure en autres produits.

Le montant de la redevance a été calculé en prenant compte de l'impact au résultat des amortissements comptables, des frais financiers et des reprises de subventions qui concernent les bâtiments occupés par l'établissement.

L'impact au résultat a été proratisé sur la durée de l'emprunt restant à courir ce qui a amené à constater des amortissements dérogatoires qui seront étalés jusqu'à la fin du plan d'amortissement des bâtiments.

Pour l'exercice 2025, compte tenu des éléments ci-dessus, il a été enregistré une reprise aux amortissements dérogatoires de 11 042.86 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Une convention de prêt de main d'oeuvre consenti à titre gratuit dite de "mécénat de compétences" a été conclue entre la Maif, société d'assurance mutuelle à cotisations variables et la Fondation Baccuet.

Cette convention a pour objet la mise à disposition à titre gratuit d'un salarié avec la Maif;

La mission du salarié consiste à apporter son expertise à l'Organisme d'accueil dans le cadre de la présidence de la fondation et l'accompagnement de la nouvelle directrice générale.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation. Bien que l'exercice présente un résultat déficitaire, un résultat administratif déficitaire et une trésorerie nette négative aucun élément ne remet en cause l'application de ce principe à la date d'arrêté des comptes.

La fondation a le soutien des autorités de tarification.

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à l'exception de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre suite à l'application du nouveau plan comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont fait l'objet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants:

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général)
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur

- la définition du résultat exceptionnel
- la suppression des transferts de charges
- le plan des comptes
- les modèles d'états financiers

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes : NEANT

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, ce qui est ici ainsi libellé:

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de la fondation il n'y a pas lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles et salariés.

Cependant, par souci de transparence, il est précisé

1° que le montant des sommes versées aux trois cadres les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à 198 187.14 euros étant précisé qu'aucun de ces cadres n'a de pouvoir d'engagement de la fondation et qu'ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

2° qu'aucune somme ni aucun engagement en nature n'ont été accordés aux administrateurs de la fondation

Le nombre de salariés en équivalent temps plein employés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'est élevé à 46.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	5 199	
Terrains	86 565		
Constructions sur sol propre	2 250 162		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions	250 842		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	61 134		2 629
Installations générales agencements aménagements divers	238 566		64 355
Matériel de transport	133 806		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 636		5 831
Emballages récupérables et divers	105 255		29 253
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	3 156 966		102 069
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	153		
Prêts, autres immobilisations financières	10 002		
TOTAL	10 155		
TOTAL GENERAL	3 172 320		102 069

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		5 199	5 199
Terrains			86 565	86 565
Constructions sur sol propre			2 250 162	2 250 162
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.			250 842	250 842
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			63 764	63 764
Installations générales agencements aménagements divers			302 921	302 921
Matériel de transport			133 806	133 806
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			36 467	36 467
Emballages récupérables et divers			134 508	134 508
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			3 259 035	3 259 035
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			153	153
Prêts, autres immobilisations financières			10 002	10 002
TOTAL			10 155	10 155
TOTAL GENERAL			3 274 389	3 274 389

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	5 199			5 199
Terrains		70 797	4 329		75 126
Constructions sur sol propre		1 692 474	67 023		1 759 497
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.		249 406	288		249 694
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		53 022	4 208		57 229
Installations générales agencements aménagements divers		119 477	18 337		137 814
Matériel de transport		97 855	8 199		106 054
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		24 332	3 022		27 354
Emballages récupérables et divers		90 192	4 502		94 695
TOTAL		2 397 555	109 908		2 507 462
TOTAL GENERAL		2 402 753	109 908		2 512 661
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL				
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains	4 329				
Constructions sur sol propre	67 023				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.	288				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 208				
Instal.générales agenc.aménag.divers	18 337				
Matériel de transport	8 199				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 022				
Emballages récupérables et divers	4 502				
TOTAL		109 908			
TOTAL GENERAL		109 908			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	327 068				327 068
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	139 912				139 912
Report à nouveau	426 739-	98 305			328 433-
Excédent ou déficit de l'exercice	98 305	98 305-		86 194	86 194-
Situation nette	138 546			86 194	52 353
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	148 213			16 334	131 879
Provisions réglementées	294 960			11 043	283 917
TOTAL I	581 719			113 571	468 149

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Reconst.gisements miniers et pétroliers					
Investissements					
Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	293 860		11 043		282 817
Prêts installation					
Autres provisions réglementées	1 100				1 100
TOTAL	294 960		11 043		283 917

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	47 181		47 181		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	9 769				9 769
TOTAL	56 950		47 181		9 769
TOTAL GENERAL	351 910		58 224		293 686

Dont dotations et reprises					
d'exploitation			47 181		
financières					
exceptionnelles			11 043		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 002	0	10 002
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	276 095	276 095	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	7 060	7 060	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 157	2 157	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	4 012	4 012	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	242 514	242 514	
Charges constatées d'avance	21 021	21 021	
TOTAL	562 863	552 861	10 002
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	155 125	155 125		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	37 633	34 665	2 968	
Emprunts et dettes financières divers	65 406	65 406		
Fournisseurs et comptes rattachés	120 551	120 551		
Personnel et comptes rattachés	199 367	199 367		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	179 811	179 811		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	47 394	47 394		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	70 956	70 956		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	876 241	873 273	2 968	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	800			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	33 274			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Concession brevet licences	5 199	33.33 100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 40 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	1 722
Autres créances	25 088
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	26 810

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 417
Dettes fiscales et sociales	258 362
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	70 956
Total	357 760

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	21 021
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	21 021

Subventions d'équipement

Les subventions antérieurement octroyés ont été reprises au résultat pour un montant de 16 334.11 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Effectif moyen

L'effectif moyen selon le code de la sécurité sociale est de 46

Valorisation des contributions volontaires

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 14 096 euros, décomposés de la manière suivante :

-honoraires comptabilisés au titre du millésime 2025 : 9 840 euros

-honoraires comptabilisés au titre du millésime 2024 : 4 256 euros

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 9 876 euros

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers :	1 450 000
- HYPOTHEQUE DE 1ER RANG DU 05/08/04 PRET 100	1 000 000
- HYPOTHEQUE DE 1ER RANG DU 05/08/04 PRET 450	450 000
-	
-	
-	
Total	1 450 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions		109 312
Autres engagements donnés :		1 096
INTERETS NON ECHUS DES EMPRUNTS	1 096	
Total (1)		110 408
(1) Dont concernant les dirigeants		
(1) Dont concernant les filiales		
(1) dont concernant les participations		
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La fondation n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans à 67 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	22 610
55 à 59 ans	6 à 10 ans	24 250
45 à 54 ans	11 à 20 ans	38 601
35 à 44 ans	21 à 30 ans	17 476
moins de 35 ans	plus de 30 ans	6 375
Engagement total		109 312

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible (variable selon l'âge)
- taux d'inflation des salaires 1.67%
- taux d'actualisation de la zone euro 3.96%